

l'écho des Tours

BULLETTIN MUNICIPAL n°4

LE MOT DU MAIRE

Chère St-Laurentaise, cher St-Laurentais,

Nous vous présentons avec plaisir la 4ème édition de l'Echo des Tours, bilan du travail de l'équipe municipale mais aussi des agents, maillons essentiels au bon fonctionnement de notre collectivité. Nous espérons que vous avez passé un bel été, qui a fort heureusement été bien plus clément que le précédent !

L'année écoulée a vu se concrétiser plusieurs projets importants et nécessaires : l'adressage des hameaux et du village de Crayssac, devenu obligatoire le 1^{er} juin 2024 ; la finalisation de l'enfouissement des réseaux aux Cartoules ; la mise en place de candélabres led dans plusieurs quartiers ; les deux logements communaux à l'ancienne école de Crayssac ont fait peau neuve ; la toiture de l'église de Crayssac qui avait essuyé les foudres de la tempête de l'été dernier a été réparée, ainsi que la toiture du four communal qui est désormais hors d'eau. Le groupe scolaire doit continuer à être attractif et nous avons engagé cet été encore des travaux avec la rénovation de la plonge et l'installation d'une pompe à chaleur. Ainsi chaque classe, la garderie ainsi que la salle de restauration sont équipées d'une climatisation réversible. La pose de panneaux photovoltaïques en toiture viendra réduire la facture énergétique. L'objectif de ces travaux ambitieux est prioritairement le confort des enfants et des équipes mais aussi la poursuite de notre engagement en faveur des énergies renouvelables.

Après plusieurs années, le PLUi-H mené par la communauté de communes Cauvaldor pour les 77 communes du territoire, a enfin été validé par l'ensemble des communes au début de l'été et nous pouvons nous féliciter d'avoir collectivement réussi à le finaliser en respectant les nouvelles règles nationales. Place maintenant à l'enquête publique qui va débiter le lundi 14/10 à 14h au cours de laquelle chaque citoyen pourra émettre un avis, puis 2025 sera l'année de la validation finale.

J'espère que vous apprécierez cette nouvelle édition !

Bonne lecture à toutes et tous !

Fanie Roussiès - Maire



LES EFFECTIFS

Durant l'année scolaire 2023-2024, ce sont 108 enfants qui ont été accueillis. Issus de 13 communes différentes, les élèves ont été répartis dans les 5 classes avec des effectifs plus élevés en élémentaire. On peut se féliciter de la bonne santé de notre école à une période où, aux niveaux local, départemental, régional et national, les effectifs sont en forte baisse avec des fermetures de postes. Et comme cette tendance générale devrait malheureusement se maintenir, il faudra donc être vigilant pour les années futures si nous voulons conserver nos classes et un bon service éducatif.

Pour cette rentrée 2024-2025, les effectifs s'élèvent à 99 enfants.

LE PERSONNEL

Cette année n'a vu aucun changement dans l'équipe enseignante titulaire et de décharge de direction. Même état pour l'équipe des agents municipaux toujours fidèles au poste et pour les 3 AESH affectées à l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Cette situation désormais bien installée depuis plusieurs années facilite la cohésion de groupe.

LA CANTINE

Toujours sous la houlette du cuisinier secondé par les agents pour le service de table, ce sont donc plus de 100 repas quotidiens à base de produits locaux, frais et bios (entre 40 et 60 %), le tout cuisiné sur place, qui sont servis pour le plus grand bonheur des écoliers répartis en 2 services. Cette année, à noter qu'un menu végétarien est désormais assuré une fois par semaine comme l'exige la réglementation.

LES TRAVAUX

Durant l'année scolaire, mais aussi cet été, de gros travaux ont été réalisés, afin d'améliorer les conditions de travail des usagers petits comme grands. C'est ainsi que les peintures de la plonge en cuisine ont été refaites. Dans la lignée, le couloir des classes élémentaires a subi un rafraîchissement lui aussi des peintures, tapisseries et panneaux d'affichage des travaux d'élèves ; des tons verts et pastels donnent désormais plus de luminosité et douceur d'ambiance.

Faisant suite aux précédents pics de chaleur devenus malheureusement réguliers en début et fin d'année scolaire, une pompe à chaleur a été posée dans toutes les classes, le réfectoire et la garderie. Ainsi nos enfants seront rafraîchis lors de fortes chaleurs et bien au chaud en hiver. Une belle alternative au gaz qui, rappelons-le, est une énergie fossile et de belles économies seront ainsi réalisées.

Des panneaux photovoltaïques en auto-consommation collective ont été installés sur la toiture de la classe des CE1, seul emplacement autorisé par l'architecte des Bâtiments de France. Rappelons que l'école se trouve en périmètre protégé mais nous avons pu obtenir l'aval des services de l'Etat à la condition que le coloris soit un rouge brun. L'électricité ainsi produite réduira la facture énergétique de l'école et l'été lorsque celle-ci sera fermée, c'est la mairie et le foyer rural qui verront leurs factures réduites. Du gagnant-gagnant ! Nous avons pu être accompagnés par TE46 pour ce chantier important. Les entreprises retenues étaient locales, FR Electricité pour les panneaux photovoltaïques et Angibaud pour les pompes à chaleur et nous nous en félicitons.

Ne reste que le relampage de toute l'école en led.

Question sécurité, la sirène d'alarme a été complétée pour la rendre plus performante et audible dans toutes les pièces de l'école en particulier le coin cuisine et les classes en fin de couloir.



LES ACTIONS ET PROJETS

En début d'année, un exercice incendie durant la pause méridienne a été réalisé à l'initiative de la commission école et avec le concours des pompiers de St-Céré. Cela a permis de définir, préciser et améliorer les circuits et temps d'évacuation de la centaine d'enfants et des adultes responsables ainsi que les gestes à effectuer et comportement à adopter dans le cadre de la protection, de l'alerte et du secours. Un bilan a été fait avec le groupe des agents et les enseignants. D'autres exercices en situation sont prévus afin de confirmer les réflexes sécuritaires.

À l'occasion de la semaine du goût, la maison Selin est intervenue avec professionnalisme et beaucoup de bienveillance pendant le temps de cantine pour développer chez les enfants la notion du bon et du bien manger. Le thème cette année fut le chocolat ! Différents ateliers d'élaboration et de dégustation ont ainsi ravi petits et grands, dont quelques élus venus prêter main forte, dans une bonne ambiance chaleureuse et gourmande. Merci à Anne, Didier et Laetitia Selin.

Toujours côté cuisine, le Rotary Club de St-Céré, dans le cadre d'aides à projets éducatifs, a financé l'achat d'un robot pâtissier ainsi que de multiples accessoires individuels adaptés aux enfants : planches de découpe, plats divers, couverts... Ainsi, le cuisinier peut proposer des ateliers cuisine aux enfants dans le cadre du projet pédagogique de l'école. Elaboration de crêpes, tartes, salades diverses, soupes et autres gourmandises n'ont désormais plus de secret pour les élèves.

Une belle initiative du Rotary Club saluée par l'ensemble de l'équipe pédagogique et de l'équipe municipale. Merci à Franck Morault, Roger Larribe et l'ensemble des Rotariens pour leur soutien.

La fête de l'école s'est déroulée comme à son habitude le dernier vendredi du mois de juin. Les élèves ont proposé un petit répertoire de chants appris en cours d'année en classe, inaugurant ainsi une soirée festive traditionnelle bien fraternelle. Un bon moment achevé tard dans la nuit et organisé de main de maître par les bénévoles de l'Association des Parents d'Elèves (APEL) qui œuvrent toute l'année avec constance et passion à organiser de multiples manifestations (tombola, carnaval, marchés, ventes d'objets...), soutiens de multiples actions scolaires, force d'un groupe scolaire centre de vie et de lien social. Merci à eux ainsi qu'à tous les parents et proches qui donnent aussi de leur temps pour ces animations.





À CRAYSSAC

Les deux appartements de l'ancienne école ont fait peau neuve en passant par des travaux de rafraîchissement allant de la peinture au changement des sols, équipement de la cuisine et de la salle de bain.

Toutes ces rénovations permettent à la mairie de maintenir son parc de logements en bon état pour la plus grande satisfaction des locataires entrants.

La toiture du presbytère qui accueille aussi deux logements communaux va subir un démontage et le remplacement des tuiles vieillissantes.

Des travaux sur le toit de l'église, endommagé par les intempéries du 14 août 2023, ont été réalisés cette année. La voûte en partie dégradée sera reprise à l'automne.

VERGER CITOYEN

À l'initiative de la fédération départementale de chasse et avec le soutien de la municipalité et de l'association de chasse de St-Laurent-les-Tours, un verger citoyen a été planté dans le pré en contrebas de l'école en décembre dernier. La population et les enfants du groupe scolaire ont été invités à la plantation dans le cadre d'un après-midi de chantier participatif. Munis de leurs pelles, bottes et gants ils ont prêté main forte aux agents municipaux qui avaient préalablement préparé le terrain. Nos apprentis jardiniers ont été récompensés par un goûter préparé par le cuisinier de l'école.

C'est un véritable îlot de biodiversité qui accueille aujourd'hui 20 arbres fruitiers de 7 espèces différentes (cerisiers, poiriers, pommiers, pruniers, cognassiers, noisetiers et néflier) ainsi qu'un couvert mellifère pour attirer les insectes pollinisateurs. Cette zone naturelle située à proximité du parcours de santé est un lieu préservé, accessible aux promeneurs et aux écoliers pour la partie pédagogique.

AMÉNAGEMENTS ÉQUIPEMENTS

La mairie, depuis le mois de juin, s'est offert une nouvelle porte d'entrée plus esthétique, économe et sécurisée ; dans la cuisine du foyer rural également, la porte et les fenêtres ont été changées pour une meilleure isolation thermique. Le foyer rural étant très sollicité à la fois pour des événements familiaux, professionnels et des animations (asso, expo...), la mairie a investi dans des mange-debout et tabourets hauts. Nous avons constaté durant tout l'été leur utilité et notamment lors de la fête votive et des mariages sous la halle apportant une touche de convivialité supplémentaire.

Construit en 1991, le sol du terrain de tennis était très dégradé et a nécessité une réfection globale. Les travaux ont été menés fin août et se sont achevés en septembre dernier. Le tennis participe de l'attractivité de notre commune.

Nous profitons de ces lignes pour dire que nous avons encore constaté des nuisances causées par certains utilisateurs du City Park (utilisation de la musique, cris excessifs, horaires trop tardifs, tags sur les toilettes publiques) qui nous obligent désormais à imposer des horaires d'ouverture et de fermeture (9h30-21h30). Nous étudions par ailleurs la pose d'une serrure programmable. Nous en appelons au bon sens des utilisateurs.

TRAVAUX EN RÉGIE

Nos agents techniques ont été à pied d'œuvre pour remettre en état chemins, fossés et busages permettant l'évacuation des eaux de pluie suite aux intempéries de l'été 2023. Des ouvrages avaient été détruits, des fossés étaient à reprendre, un chemin rural à Fontvieille n'était plus accessible, et il reste encore à faire ! Nous avons la chance de pouvoir effectuer tout type de travaux en régie ce qui nous donne une meilleure réactivité et limite l'intervention d'entreprises extérieures. Saluons ici le travail des trois agents du service, Frédéric, Didier et Matthieu.



PROJETS EN COURS

- Des travaux de canalisation des eaux pluviales vont être menés à l'automne le long de la rue des écoliers afin de protéger les habitations du lotissement des prés de Lascol en contre-bas, et limiter ainsi les ruissellements lors d'épisodes de fortes pluies.
- Parce que certaines zones de la commune, peu urbanisées, sont insuffisamment couvertes par la défense incendie, la municipalité a décidé d'élaborer un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie afin de définir précisément nos besoins et optimiser nos ressources.



EAU

Le syndicat de l'eau St-Laurent/Belmont-Bretenoux a mené une belle action en offrant à chaque administré des deux communes un économiseur d'eau. Cette petite pièce à fixer en amont de son pommeau de douche peut faire économiser jusqu'à 40 % d'eau chaude ; par cette action, le syndicat a souhaité sensibiliser chacun à sa consommation d'eau, et inciter à réduire notre empreinte sur l'environnement. Un accessoire tout en légèreté pour un budget allégé !

ET LES AIDES TOUJOURS EN COURS...



L'aide à l'achat de vélo électrique :

la commune verse 100 € pour l'achat d'un vélo par

foyer (renouvelable une fois), il faut acheter en magasin dans un rayon de 80 km et demander l'aide dans les 6 mois.



L'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

la commune verse 50 € pour l'achat d'un récupérateur par foyer. Pas d'achat internet. Demander l'aide dans les 6 mois.

L'aide à l'achat de sacs de déchets verts n'est quant à elle pas reconduite : 140 sacs ont été vendus ce qui représente près d'un tiers des foyers. De plus, l'abandon du ramassage de la tonte et des feuilles devrait conduire à une moindre utilisation des sacs.

L'eau de pluie pour arroser...

La commune montre l'exemple : une fosse de 15 000 litres récupère les eaux de pluie sous le bâtiment des ateliers municipaux. Nos agents utilisent cette eau pour arroser les fleurs et les arbres. À l'école également, 4 récupérateurs vont être installés en plus de celui qui est déjà en place.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique prolifère sur notre territoire et cause des dégâts importants sur les populations d'abeilles, si utiles à notre environnement.

Cauvaldor a décidé d'accompagner financièrement les communes qui souhaitent prendre ce problème à bras le corps en leur versant une participation pour chaque nid détruit.

Nous avons décidé de nous engager dans cette voie et avons conventionné avec une entreprise locale spécialisée. Si vous découvrez un nid sur votre propriété, contactez la mairie qui vous mettra en relation avec cette entreprise.

COMPOSTEURS INDIVIDUELS : AIDE DE CAUVALDOR

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'obligation de trier à la source les biodéchets s'applique à tous les foyers de France. Il faut dire qu'une poubelle de déchets ménagers contient environ 27% de déchets compostables !

S'appuyant sur cette pratique ancestrale dans les campagnes, Cauvaldor a décidé de faire un geste fort en offrant à chaque foyer disposant d'un jardin un kit de compostage, en partenariat avec le Syded.

Si vous ne l'avez pas déjà, il est encore temps !

Inscrivez-vous sur le site internet de Cauvaldor rubrique *Gestion des déchets / tous prêts à composter*. Le retrait des composteurs est soumis à la participation à une courte formation d'une quinzaine de minutes.

Avec cette mesure, chacun pourra répondre à cette nouvelle réglementation et agir pour la planète.



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

L'herbe et les feuilles restent désormais au jardin. L'interdiction de brûlage des végétaux depuis 2012 a eu pour conséquence d'augmenter fortement les apports dans les 29 déchèteries du département. Parmi ces apports de végétaux, 30 à 40% concernent des feuilles mortes et des tontes (constituées majoritairement d'eau !). Le SYDED considère désormais qu'il n'est pas raisonnable de parcourir 10, 20 ou 30 km pour apporter ces « déchets » en déchèterie.

Dès 2025, les particuliers et la mairie ne pourront donc plus déposer herbes de tonte et feuilles mortes en déchèterie.

Nous devons donc revoir notre propre service de ramassage bi-mensuel des déchets verts au porte à porte. Nous communiquerons le moment venu sur le calendrier et le volume. Le ramassage des branchages et des tailles de haie, sera bien sûr maintenu.

ASTUCES FEUILLES

-  **Stocker les feuilles,** elles vous permettront d'équilibrer votre compost.
-  **Fabriquer un terreau gratuit** qui sera utilisable à tout moment.
-  **Pailler son potager, ses haies et ses arbres** avec les feuilles. Elles protègent du froid hivernal.
-  **Laisser les feuilles se dégrader naturellement,** en se décomposant, elles nourriront le sol. La première tonte de printemps achèvera le processus.

ASTUCES TONTES

-  **Tondre moins souvent et plus haut,** aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse.
-  **Pratiquer la tonte différenciée et réduire la surface à tondre** favorise la biodiversité.
-  **Pratiquer le mulching ou tondre sans sac** permet de nourrir le sol (l'herbe se décompose très vite).
-  **Pailler son potager, ses haies et ses arbres** avec la tonte protège de la sécheresse.



À PROPOS DE L'ADRESSAGE

Désormais, en France, tous les habitants se doivent d'avoir une adresse numérotée (décret N°2023-767 du 11 août 2023: «il est demandé aux communes de dénommer (par délibération du Conseil municipal) les voies et les lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation»). Pour les communes de moins de 2000 habitants et donc la nôtre, la limite fixée était au 1^{er} juin 2024.

Cette obligation facilite l'itinéraire, la direction et le bon adressage pour les secours, les pompiers et les livreurs. Le Conseil municipal a travaillé avec le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (S.D.A.I.L.) qui l'a accompagné pour compléter l'adressage des rues de la commune.

Les élus municipaux ont donc eu 28 nouveaux noms de rues et de voies à trouver.

Les étapes et démarches étant nombreuses, une commission adressage a été constituée et plusieurs réunions et sorties sur le terrain ont ainsi été effectuées.

Les noms à donner ont tenu compte de la topographie existante, de l'usage commun, des noms des lieux et lieux-dits desservis et, dans le centre des hameaux, du petit patrimoine commun servant de lieu de repère, préservant ainsi le souvenir des sites et points historiques.

Les propositions de la commission ont été soumises au vote du Conseil municipal le 19 juin 2023 pour adoption. De plus, il a été convenu que seraient conservés tous les panneaux en place des noms de hameau ou paroisse : Planèze, Le Four, Lavergne, Crayssac...

De même, afin de pérenniser le souvenir de ces endroits et de maintenir leur existencialité, il est conseillé, sur les adresses postales, de toujours les nommer étant donné que 4 lignes sont autorisées :

- Nom du destinataire
- Numéro et nom de la rue (nouvel adressage)
- Nom du lieu-dit (exemple : Crayssac ou Planèze)
- Code postal et nom de la commune (46400 St-Laurent-les-Tours)

Ainsi, nous n'avons pas à craindre une hypothétique disparition des noms de lieu. Même si l'inquiétude est compréhensible face aux changements, elle demeure sans fondement sur notre commune.

ATTENTION AUX DEMARCHAGES ABUSIFS

**PRÉVENTION
DÉMARCHAGES
ABUSIFS**

**SOYEZ
VIGILANTS !**



Fin du réseau cuivre :

Depuis l'annonce par Orange de la fin du cuivre et donc de l'internet par l'ADSL à l'horizon 2030, des démarchages abusifs de la part d'entreprises peu scrupuleuses sont recensés. Voici des exemples de démarchages d'entreprises: « Si vous ne passez pas à la fibre optique dès le mois prochain, vous perdrez votre connexion Internet », « L'État vous oblige à passer tout de suite à la fibre optique »...

Ne vous fiez pas à ces discours urgents et alarmistes, la coupure de votre accès à Internet via le cuivre (ADSL) n'aura pas lieu du jour au lendemain : chaque opérateur préviendra ses clients par courrier, bien en amont, selon des délais de prévenance légaux.

Notre commune sera concernée en janvier 2026 par la fermeture commerciale de l'offre cuivre et en janvier 2027 par la fermeture technique du service cuivre. Une communication spécifique sera faite par Orange et la Mairie.

Comment repérer un mail ou un sms frauduleux ?

Une faute ou une lettre en plus dans le nom, une adresse mail très longue et que vous n'avez jamais vue avant, un courrier comprenant des fautes d'orthographe assez grossières ou encore un numéro de téléphone portable commençant par 06 ou 07 sont généralement des signes qu'il ne s'agit pas de votre fournisseur Internet ou d'un service étatique.

De plus, si le logo de l'entreprise vous semble de mauvaise qualité dans le courrier électronique reçu, cela peut être le signe que ce n'est pas la vraie entreprise qui vous démarché.

Vous avez été victime de démarchage abusif ? Signalez-le sur la plateforme « J'alerte l'ARCEP » <https://jalerte.arcep.fr/>

Dans tous les cas la Mairie ne vous adresse jamais d'entreprises pour des travaux. Soyez vigilants !

PLUi-H

La communauté de communes Cauvaldor a lancé l'élaboration d'un PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat) en 2015 suite au vote de la loi NOTRe. La loi Climat et Résilience de 2021 a intégré la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et est venue renforcer la loi NOTRe. Pour résumer, cette loi de 2021 a un double objectif : réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0%.

Véritable document de planification, le PLUi-H étudie le fonctionnement et définit les objectifs et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Le PLUi-H porte l'ambition forte d'accueil de 3 150 habitants sur les 10 prochaines années et doit répondre aux contraintes fixées par les lois et textes en vigueur. Lors de l'élaboration du PLUi-H, Cauvaldor a fait plusieurs constats qui nous interpellent :

- Une population vieillissante qui engendre une mortalité dépassant les arrivées de population (notamment dans les communes pôles comme Souillac et St-Céré)

- Une baisse démographique importante due au vieillissement et aussi à la difficulté à s'installer sur place en raison d'un parc de logements locatifs insuffisant
- Près de la moitié des logements ont été construits avant 1975
- 21 % des logements sont en précarité énergétique
- 12 % de logements sont vacants

Sur les 10 dernières années 700 ha ont été consommés sur Cauvaldor. En appliquant la ZAN (zéro artificialisation nette) il reste désormais sur le périmètre de la communauté de communes 350 ha à consommer pour tous les types d'urbanisation (habitat, activités, infrastructures et équipements).

Quelques chiffres concernant plus particulièrement notre commune :

- Le nombre d'hectares disponibles et constructibles pour notre commune : 3,30 ha.
- Les 10 dernières années ce sont 43 permis de construire qui ont été déposés.
- Le PLUi-H nous donne un objectif de 38 logements neufs.



Ce nouveau PLUi-H est un point d'équilibre à l'instant T entre les textes en vigueur (l'Etat) et le développement du territoire et il n'est pas figé dans le temps.

Il a été validé par la totalité des communes de Cauvaldor fin juillet ce qui nous permet désormais d'amorcer la phase d'enquête publique. 5 commissaires enquêteurs ont été désignés par le Tribunal Administratif et ces derniers seront répartis sur le territoire communautaire. Cette phase de consultation se déroulera du lundi 14/10 à 9h au vendredi 15/11 à 17h (inclus). Ainsi chaque citoyen pourra consulter la carte établie pour sa commune et émettre un avis.



ÉLECTIONS

En 2024 ce sont 3 week-ends d'élections qui ont mobilisé les élus municipaux et les secrétaires de Mairie. Les élections européennes ont eu moins de succès que les élections législatives et on peut se réjouir de la très bonne participation qui au premier tour était de 76.6% et 78.43% au second. De jeunes électeurs sont venus voter pour la première fois et Agathe Simon a accepté de partager cet instant de vie démocratique avec nous et nous a indiqué être « fière d'accomplir cet acte important ».

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau a pour obligation d'en assurer son entretien régulier, des rives jusqu'à la moitié du lit.

Il est primordial de procéder au retrait de tout embâcle et toute végétation envahissante empêchant l'écoulement naturel des eaux et de ne pas laisser les végétaux et autres matériaux sur les bords des cours d'eau.

Le défaut d'entretien peut engendrer des inondations sur les propriétés situées en amont, votre responsabilité peut être engagée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre commune sera concernée par le recensement de la population entre le 16 janvier et le 15 février 2025.

Le recensement est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Deux agents recenseurs munis d'une carte officielle passeront dans chaque maison afin de déposer des imprimés «feuilles de logements» et «bulletins individuels» que nous vous demanderons de remplir. Vous aurez la possibilité soit de leur remettre en personne soit de les compléter en ligne directement.

Nous espérons que vous leur réserverez le meilleur accueil possible. Le recrutement des agents recenseurs n'étant pas tout à fait finalisé nous vous indiquerons en temps utiles leurs noms via PanneauPocket, sur le site internet de la Mairie et dans la presse locale.

CONFLITS DE VOISINAGE

Il peut arriver que nous ne soyons pas d'accord avec un voisin pour différentes raisons et que le dialogue soit rompu. Alors le recours au MARC (Mode Alternatif de Résolution des Conflits) permet un arrangement à l'amiable qui est toujours préférable à un procès.

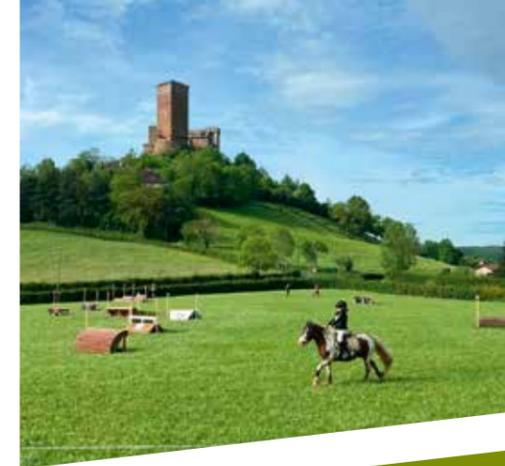
Cela présente plusieurs avantages : rapidité / confidentialité / économie de temps, d'argent et d'énergie / participation active à l'accord, à la décision et à son exécution.

Cela concerne notamment :

- > Les litiges portant sur une somme inférieure ou égale à 5000 €
- > Les conflits de voisinage en matière de : Bornage / Distance de plantations ou élagage d'arbres ou de haies / Certains travaux et constructions / Curage des fossés et canaux servant à l'irrigation des propriétés / Servitudes / Trouble anormal de voisinage

Vous pouvez avoir recours à la conciliation, la médiation ou la procédure participative.

Le conciliateur de justice est assermenté auprès de la Cour d'appel et exerce ses fonctions bénévolement (le recours à un conciliateur est donc gratuit). En cas de besoin la liste des conciliateurs de justice est disponible en Mairie.



CÔTÉ ASSOCIATIONS

Si l'on devait parler des associations de St-Laurent-les-Tours, il nous faudrait plus qu'une brochure annuelle tellement l'actualité est riche. La dynamique St-Laurentaise insuffle une activité culturelle, sportive, ludique qui rythme notre commune au gré des saisons.

Cet été nous a régales !!! 2 événements majeurs ont eu lieu, les JO de Paris 2024 et la Fête de St-Laurent-les-Tours. Sans commune mesure l'un avec l'autre, les valeurs partagées étaient pourtant bien les mêmes :

- ENGAGEMENT : merci à l'ensemble des bénévoles, des agents de la commune et de toutes personnes ayant de près ou de loin donné de son temps précieux à l'organisation ;
- PARTAGE : autour d'une toute nouvelle buvette et d'un bon repas, une soirée conviviale et merci à nos nombreux participants ;
- BONHEUR : après un splendide feu d'artifice, c'est notre DJ fétiche qui s'est mis aux platines pour faire monter l'ambiance : médaille d'or !!

Le sport était à l'honneur également au printemps. Tout d'abord le Tour Auto 2024 s'est invité dans notre commune avec un départ de spéciale sous Plieux. Un spectacle international d'une journée avec des bolides sortis des musées pour l'occasion ; d'autre part, depuis 4 ans, la commune accueille les vérifications administratives et techniques du rallye Castine, et cette année son président avait prévu pour la première fois une spéciale sur la commune. Malgré une météo capricieuse, le spectacle a tenu ses promesses.

Souhaitons une belle année à nos associations sportives qui ont vu leurs effectifs progresser cette année encore ! A noter que le bureau du club de pétanque a été renouvelé et remercions ici Michel Meissonnier qui a tenu la barre de nombreuses années et souhaitons la bienvenue au nouveau Président du club, Frédéric Maisonobe. Nous accueillons également un nouveau club de couture représenté par sa Présidente Christiane Laffarguette qui se réunira un mercredi par mois.

Le club des Aînés continue de se réunir tous les mois et attend volontiers de nouveaux adhérents.

Bravo également à l'APEL pour l'organisation de leur tout premier carnaval, un sacré challenge brillamment relevé ! Une animation qui a conquis petits et grands !

Tous les renseignements nécessaires sur nos associations et leur programme sont à votre disposition en mairie.

A l'inverse des JO qui ont lieu tous les 100 ans en France, donnons-nous rendez-vous dès à présent l'année prochaine pour que la flamme continue de briller dans le ciel de St-Laurent-les-Tours.

LE REGISTRE des personnes vulnérables



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde la commune doit légalement tenir la liste des personnes dites vulnérables, qu'elles soient handicapées, âgées ou isolées, afin qu'elles puissent être secourues dans les meilleures conditions en cas de plan d'urgence (canicule, grand froid, inondations, crise sanitaire...).

L'inscription sur cette liste reste facultative ; si vous souhaitez y figurer, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la Mairie.

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes St-Laurent-les-Tours
Béline LATRUBESSE
comitedesfetesstlt@gmail.com

Comité des Fêtes Crayssac
Thomas CORBIER
06 49 76 08 76

Cirque « Les Effilochés »
Annabelle BONHOMME
www.facebook.com/Cirqueeffiloché/
cirqueeffiloché@yahoo.fr

Association de chasse
Frédéric BORIE (contact Mairie)

Club de Pétanque
Frédéric MAISONOBE
club.petanque.stlaurent@gmail.com

Secours Populaire
Françoise LAPAUZE
www.facebook.com/secourspopsaintcere/
05 65 11 20 01

Club des Amis des Tours
Michel JANICOT
06 01 86 84 35

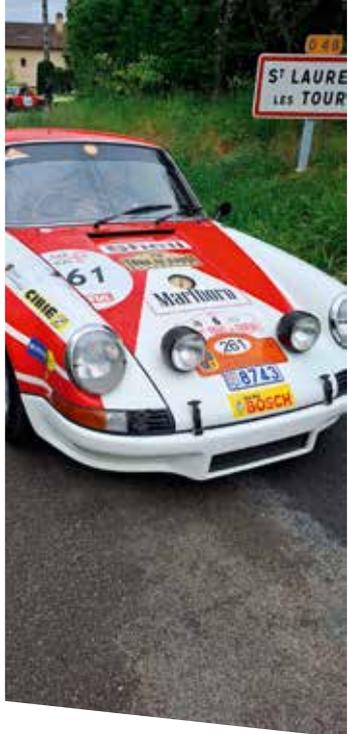
Association des Parents d'Elèves (APEL)
Sandie SABUT
apel.sl1t@gmail.com

Corps & Âme Chi Qong et Tai chi
Marie GOULET
gouletmarie51@orange.fr

Association Le Prince des Tours
Matthieu SAURA
06 20 76 35 06

Ecurie des 1000 Tours
Stéphane DEVEZ
stephane.devez@orange.fr

Atelier couture des tours
Christiane LAFFARGUETTE
06 30 96 49 31
ateliercouturedestours@gmail.com



À RETENIR

VIDE TA CHAMBRE - A.P.E.L.

Dimanche 24 novembre 2024

MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 20 décembre 2024

RALLYE L'ÉCURIE DES 1000 TOURS

Du vendredi 2 au dimanche 4 mai 2025

DERBY PRINCE DES TOURS

Dimanche 1^{er} juin 2025

CONCOURS HIPPIQUE PRINCE DES TOURS

Dimanche 15 juin 2025

FÊTE DE L'ÉCOLE

Vendredi 27 juin 2025

CONCOURS ET VIDE-GRENIERS PÉTANQUE

Dimanche 20 juillet 2025

FÊTE ST-LAURENT-LES-TOURS

Samedi 2 août 2025

FÊTE CRAYSSAC

Samedi 23 août 2025

MAIRIE DE ST-LAURENT-LES-TOURS

1151, avenue Jean Lurçat
46400 ST-LAURENT-LES-TOURS
05 65 38 03 92
mairie@saint-laurent-les-tours.fr
www.saint-laurent-les-tours.fr

NAISSANCES

| | |
|-----------------------|------------|
| Mÿa MARECAUX | 16/11/2023 |
| Hélène PEREIRA FALIES | 14/01/2024 |
| Loup FRUIT RIMONTEIL | 15/01/2024 |
| Malò MAGE CLARETY | 31/01/2024 |
| Louis MAZARS | 23/05/2024 |
| Arsène CLARETY | 10/07/2024 |
| Louna ROMERO | 17/07/2024 |

MARIAGES

| | |
|----------------------------------|------------|
| Clémence GOURSAT et Basile MALIN | 26/11/2023 |
| Laura NESPOUX et Nicolas LAFAGE | 01/06/2024 |
| Laurie MACK et Guillaume MICHEL | 17/08/2024 |

DÉCÈS

| | |
|----------------------------------|------------|
| Josiane CHADEFaux épouse BEFFARA | 13/10/2023 |
| Jacques DONADIEU | 10/11/2023 |
| Jérôme REGESTE | 06/12/2023 |
| Patrice GAMBA | 15/12/2023 |
| Charles BEFFARA | 23/12/2023 |
| Jeanne LAVERGNE | 23/12/2023 |
| Michel GLOWINSKI | 11/01/2024 |
| Annie CANCE épouse ORTEGA | 13/01/2024 |
| Fouad HARIZE | 19/03/2024 |
| Pierre CAYROL | 13/04/2024 |
| Christian SOULHOL | 06/08/2024 |

PACS

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Lili-Rose FRANCOQ et Matthieu MONNOT | 18/10/2023 |
|--------------------------------------|------------|

PARRAINAGE CIVIL

| | |
|------------------|------------|
| Nathanaël MICHEL | 17/08/2024 |
|------------------|------------|